

DECISION N° 160-2023

portant validation du devis de la société VEOLIA EAU
pour 30 413,00 € HT

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise VEOLIA EAU en date du 28/06/2023.

Considérant que l'entreprise VEOLIA EAU propose l'offre technique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise VEOLIA EAU, pour la réalisation d'un by-pass entre les refoulements des deux réservoirs du Mascrier et Roger Gallet sur le réseau d'adduction en eau potable d'un montant de 30 413,00 € HT.

Bernay, le 16/08/2024.